

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAJ 20 Approbation du contrat de cession avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif MOBILIB au profit de la Ville de Paris, de la marque MOBILIB et du nom de domaine associé .

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le contrat de cession avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif MOBILIB, au profit de la Ville de Paris, de la marque MOBILIB et du nom de domaine associé ;

Sur le rapport présenté par Véronique LEVIEUX au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat de cession avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif MOBILIB, au profit de la Ville de Paris, de la marque MOBILIB et du nom de domaine associé, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat.

Article 3 : La dépense résultant de ce contrat sera imputée sur le chapitre 20, nature 2051-D, fonction 1805245 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO